



# LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AVEC TROUBLES DES APPRENTISSAGES

MORGANE CARELLIER, ANNE-LAURE DEBUREAUX, AMANDINE HIPPOLYTE, MARINE WALTON,  
PSYCHOLOGUES





Introduction et acteurs

Les projets d'accompagnements

Les orientations scolaires

Les établissements de soins

Les différents professionnels

# INTRODUCTION

- Les enfants ayant des troubles des apprentissages ont besoin d'une prise en charge adaptée en fonction de leurs besoins et difficultés rencontrées dans leur vie quotidienne et scolaire.
- À l'issue du bilan neuropsychologique, orientation possible au niveau :
  - Scolaire
  - Des soins
  - Des professionnels

# INTERVENTION DU RASED

- Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté
- Psychologue scolaire : bilan psychométrique pour l'orientation de l'enfant / suivi psychologique / observations en classe
- Enseignants spécialisés : en individuel ou en petit groupe pour travailler les notions scolaires non acquises et difficiles à acquérir en grand groupe classe. Facilite les explications et les échanges.

# LA MDPH : (MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES)

- Créée par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.
- Chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs proches.
- Une MDPH par département, fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.
- En charge, après étude du dossier des personnes, de proposer les orientations vers les structures de soins adaptées ou vers les filières d'enseignement spécialisé.
- Sollicitée pour établir le PPS (demande d'AVS, outil informatique) et accorde un financement pour les dépenses liées au handicap et les soins non pris en charge par la Sécurité Sociale (AEEH: Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)



# LES DIFFÉRENTS PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE



# LES DIFFÉRENTS PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT EN CLASSE : LE PAI

- Projet d'Accueil Individualisé
- En cas de maladie
- Mis en place lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies), nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence). Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires.

# LES DIFFÉRENTS PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT EN CLASSE : LE PPS

- Projet Personnalisé de Scolarisation
- En cas de handicap
- Acte écrit qui sert à définir les besoins particuliers (l'attribution de matériel pédagogique adapté, l'accompagnement humain, la dispense d'un ou plusieurs enseignements) d'un enfant en situation de handicap au cours de sa scolarité.
- Le PPS suit l'élève durant toute sa scolarité et il est révisé à chaque changement de cycle ou d'orientation scolaire ou si les besoins de l'enfant ont évolué.

# LES DIFFÉRENTS PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT EN CLASSE : LE PAP

- Projet d'Accompagnement Personnalisé
- En cas de trouble des apprentissages
- De la maternelle au lycée, suit l'enfant durant toute sa scolarité
- Pour les enfants ayant des **difficultés scolaires durables** ayant pour origine **un ou plusieurs troubles des apprentissages** et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

# LES DIFFÉRENTS PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT EN CLASSE : LE PPRE

- Projet Personnalisé de Réussite Educative
- En cas de difficultés scolaires
- Le PPRE permet de coordonner une prise en charge personnalisée et peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire.
- L'acquisition des compétences et connaissances attendues ne se fait pas de la même façon pour tous les enfants. L'école doit proposer un accompagnement pédagogique différencié pour les élèves en difficulté. Le PPRE doit :
  - identifier les besoins grâce à un diagnostic et fixer des objectifs précis (en nombre réduit) en se fondant sur des compétences déjà acquises de l'élève,
  - être défini sur une période relativement courte (éventuellement renouvelable) et prévoir les modalités d'évaluation des progrès réalisés et des suites à donner.

# LES DIFFÉRENTS PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT EN CLASSE

*en cas de  
maladies*



**PAI**

Projet d'accueil  
individualité

**COMMENT**

La demande est faite par la famille ou par l'école à partir des besoins thérapeutiques de l'élève. Il est rédigé par le médecin scolaire et signé par le directeur d'école.

*en cas de  
handicap*



**PPS**

Projet personnalisé  
de scolarisation

**COMMENT**

La famille saisit la MDPH puis l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation élabore le PPS qu'elle transmet à la CDAPH.

*en cas de  
troubles de l'apprentissage*



**PAP**

Plan d'accompagnement  
personnalisé

**COMMENT**

Il est proposé par l'école ou la famille. Après avis du médecin scolaire, il est élaboré par l'équipe pédagogique avec les parents et les professionnels concernés.

*en cas de  
difficultés scolaires*



**PPRE**

Programme personnalisé  
de réussite éducative

**COMMENT**

À l'initiative des équipes pédagogiques, le PPRE organise des apprentissages ciblés sur des besoins précis de l'élève. Il est soumis à la famille avant d'être mis en œuvre.

# Récapitulons !

	PAI	PPS	PAP	PPRE
<b>Public cible</b>	Problèmes de santé	Handicap reconnu par la MDPH	Troubles des apprentissages	Difficultés scolaires passagères
<b>Objectif principal</b>	Gestion de la santé	Compensation du handicap	Adaptation pédagogique	Remédiation scolaire
<b>Avis médical requis ?</b>	Oui	Oui (via MDPH)	Oui (médecin)	Non
<b>Portée</b>	Médicale	Global (scolarité + environnement)	Scolarité	Pédagogique

# LES RÉUNIONS SCOLAIRES : L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

- Présence du directeur de l'école, de l'enseignant, du psychologue scolaire, des parents, des professionnels de santé qui suivent l'enfant, éventuellement médecin scolaire et infirmière scolaire.
- Réunion lorsque la situation de l'élève l'exige (difficultés scolaires, assiduité ou comportement)
- Avant toute démarche pour l'élaboration du dossier MDPH
- Permet l'élaboration du projet pédagogique et éducatif : PPRE, PPS
- Établissement du GEVA-Sco (recueil de données et d'observations de l'élève en situation scolaire tant du point de vue de ses activités d'apprentissage, de sa mobilité, de sa sécurité, des actes essentiels de la vie quotidienne, ou encore de ses activités relationnelles et de sa vie sociale)

# LES RÉUNIONS SCOLAIRES : L'ÉQUIPE DE SUIVI DE SCOLARISATION (ESS)

- Présence de l'enseignant référent de la MDPH en plus (l'enfant est reconnu par la MDPH)
- Fonction de veille sur le PPS afin de s'assurer que toutes les mesures qui y sont prévues sont effectivement réalisées
- Réévaluation des besoins de l'enfant (mentionnés dans le PPS) : demande d'AVS (augmentation du temps de présence), demande d'outil informatique, aménagements pédagogiques supplémentaires
- Orientation particulière de scolarisation (ULIS, maintien) ou de soins (différents établissements)



# LES DIFFÉRENTES ORIENTATIONS SCOLAIRES



# LES DIFFÉRENTES ORIENTATIONS SCOLAIRES : CLASSE ORDINAIRE / AVS ET AESH

- En classe ordinaire avec des aménagements pédagogiques et des adaptations :
  - Outil informatique
  - Cours photocopiés / cours sur clé USB : diminuer la quantité d'écrit, limiter la double-tâche
  - Proposer des codes couleur en géométrie, faciliter le repérage
  - Temps supplémentaire pour les contrôles ou moins d'exercices dans le même temps que les autres enfants
- AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) / AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap):
  - Temps de présence alloué par la MDPH en fonction des besoins de l'enfant
  - De la maternelle au lycée (rare)
  - Pour tous types de handicaps
  - Accompagnent les enfants dans les besoins de vie quotidienne comme dans les apprentissages

# LES DIFFÉRENTES ORIENTATIONS SCOLAIRES : ULIS - UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

- Petit groupe classe avec des troubles « identiques »
  - Troubles des fonctions cognitives ou mentales TFC
  - Troubles du neurodéveloppement (dont autisme)
  - Troubles des fonctions motrices TFM
  - Troubles de la fonction auditive TFA et/ou troubles de la fonction visuelle TFV
  - Troubles multiples associées (pluri-handicap ou maladies invalidantes).
- Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.
- Inclusions : chaque élève scolarisé en ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

# LES DIFFÉRENTES ORIENTATIONS SCOLAIRES : EGPA - ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ

- SEGPA (Section d'Enseignement Général et Préprofessionnel Adapté)
  - Au sein des collèges
  - Pour les élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.
- EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté):
  - Etablissements publics locaux d'enseignement dont la mission est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap.
  - Projet d'orientation et de formation, projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction des aspirations et capacités de l'adolescent



# LES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS DE SOINS



# CRTLA - CENTRE DE RÉFÉRENCE DES TROUBLES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES

- Dans chaque « ancienne » région (pour les HDF: un à Lille et un à Amiens)
- Lieu de diagnostic des troubles des apprentissages pour les enfants d'âge scolaire (jusque 18 ans)
- Réalisation de bilans permettant de préciser le caractère spécifique du trouble et sa sévérité, d'éliminer ou de préciser un éventuel trouble associé et d'indiquer les modalités de prise en charge
- L'équipe pluridisciplinaire peut être composée :
  - D'un médecin neuropédiatre
  - D'un orthophoniste
  - De psychologues/neuropsychologues
  - D'un ergothérapeute et/ou un psychomotricien
  - D'un enseignant spécialisé qui aide à l'évaluation et accompagne la mise en place de la prise en charge proposée dans l'école de l'enfant

# CAMSP : CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE

- Pour les enfants de 0 à 6 ans
- Le CAMSP assure :
  - Le dépistage des déficits ou handicaps et la prévention de leur aggravation
  - Les soins et la rééducation permettant le maintien de l'enfant dans un milieu de vie ordinaire (autant que possible)
  - L'accompagnement des familles dès la période de doute
  - L'aide à l'intégration dans les structures d'accueil de la petite enfance (crèche, halte-garderie, école maternelle)
  - Le lien avec les structures hospitalières et « de ville »
- Équipe pluridisciplinaire autour de médecins spécialistes (neuropédiatre, pédopsychiatre, MPR)

# PCO : PLATEFORME D'ORIENTATION ET DE COORDINATION

- Pour les enfants de moins de 7 ans
- Coordonner le parcours diagnostic et les interventions précoces dans l'attente du diagnostic des enfants de moins de 7 ans pour lesquels un trouble du neuro-développement (TND) est évoqué par le médecin adresseur (médecin traitant, médecin scolaire, médecin PMI, pédiatre)
- Proposer aux familles un parcours de soins sécurisé et fluide grâce à l'intervention coordonnée de professionnels libéraux (ergothérapeute, psychologue, psychomotricien) tout en leur garantissant sa prise en charge.
- Mettre en place un parcours coordonné de bilan et d'interventions précoces, notamment via le conventionnement de professionnels libéraux
- Durée d'un an (renouvelable 6 mois) en amont de la constitution du dossier MDPH

# CMP : CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

- Structure de soins pivot des secteurs de psychiatrie
- Accueille les enfants, adolescents et adultes
- Consultations médico-psychologiques et sociale pour toute personne en souffrance psychique
- Propose une orientation éventuelle vers des structures adaptées
  - CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel)
  - Hôpital de jour
  - Unité d'hospitalisation psychiatrique
  - Foyers...
- Équipe pluridisciplinaire autour de médecins pédopsychiatres et psychologues

# CMPP : CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE

- Accueille les enfants et les adolescents (0 à 20 ans) présentant des troubles psycho-affectifs, réactionnels, névrotiques, psychomoteurs, orthophoniques, des difficultés d'apprentissage, ou de comportement ainsi que des troubles du développement.
- Équipe pluridisciplinaire autour de médecins pédopsychiatres:
  - Psychologues
  - Psychopédagogues
  - Orthophonistes
  - Psychomotriciens...

# SESSAD : SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ET DE SOINS A DOMICILE

- Service d'accompagnement des enfants en situation de handicap, tourné vers la prise en charge précoce, l'accompagnement des familles, l'aide au développement de l'enfant, le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie...
- Intervient dans tous les lieux de vie de l'enfant
- Spécialisé en fonction du trouble ou handicap:
  - SESSAD APF (troubles moteurs et trouble développemental de la coordination)
  - SESSAD Adapei (déficience intellectuelle)
  - SESSAD Autisme
  - SESSAD déficience sensorielle (surdit ,  ficience visuelle)
  - SESSAD troubles du comportement
-  quipe pluridisciplinaire coordonn e par un m decin

# IME : INSTITUT MÉDICO-EDUCATIF

- Accueille les enfants et adolescents de 3 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés (troubles du comportement, autisme...)
- Accueil en internat, semi-internat ou externat
- Équipe pluridisciplinaire qui travaille sur l'autonomie des enfants et les apprentissages en vue d'une insertion sociale et professionnelle
- Visée thérapeutique et rééducative
- Scolarité faite par l'IME ou par des écoles « partenaires », enseignement adapté

# IEM : INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

- Accueille les enfants et adolescents ayant une déficience motrice avec le plus souvent des troubles associés, dont la scolarisation en milieu ordinaire est impossible malgré le PPS
- Accueil en internat, semi-internat ou externat
- L'équipe pluridisciplinaire assure le suivi médical, la scolarisation, la formation générale et professionnelle des enfants et adolescents, afin de réaliser leur inclusion sociale et professionnelle

# ITEP : INSTITUT THÉRAPEUTIQUE EDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

- Accueille les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages
- Les modalités d'accompagnement sont multiples : internat, semi-internat, internat modulé, accueil de jour et avec un SESSAD
- Équipe pluridisciplinaire propose des prises en charge à visée éducative, pédagogique et thérapeutique

# CENTRE DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

- Centre de rééducation généralement rattaché ou intégré à un Centre de Soins de Suite et de Réadaptation (CSSR)
- Apporter les soins et les traitements qui vont aider un patient suite à traumatisme ou à une intervention chirurgicale, à retrouver un usage le plus complet possible de ses capacités fonctionnelles ou neurologiques.
- Vocation d'aider à retrouver un plein usage de ses capacités motrices ou de ses fonctions cognitives
- Équipe pluridisciplinaire autour d'un médecin MPR (Médecine Physique et Réadaptation)



# LES DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

CHAMP D'INTERVENTION COMPLÉMENTAIRE



# LE PSYCHOLOGUE

- Travaille sur l'estime de soi (souvent altérée chez les enfants présentant des TND) et l'acceptation des difficultés du handicap
- Réalise le bilan neuropsychologique
  - Indispensable pour déterminer l'orientation
  - Permet d'observer les forces et les faiblesses de l'enfant
- Propose de la remédiation cognitive :
  - Troubles attentionnels / Troubles mnésiques / Troubles visuo-spatiaux et visuo-constructifs / Troubles des fonctions exécutives (planification, anticipation, flexibilité mentale et inhibition)
  - À l'aide de programmes informatisés (COGMED ou COGNIBULLE), d'exercices papier-crayon ou de jeux
  - Répétition des exercices / difficulté croissante des exercices / variations de supports / feedback et encouragements

# LE PSYCHOMOTRICIEN

- Évalue les fonctions sensori-motrices, perceptivo-motrices, tonico-émotionnelles et psychomotrices. Le psychomotricien analyse leur intégration et leurs interactions. L'objectif de la psychomotricité est de permettre à l'enfant de :
  - Prendre conscience de son organisation psychomotrice
  - D'en réduire les dysfonctionnements (d'origine psychique ou physique)
  - De restaurer ses capacités de participation et d'adaptation aux activités de son environnement
- Intervient souvent chez les plus petits pour la conscience corporelle, la motricité globale, la gestion des émotions et des frustrations, les troubles du comportement...

# L'ERGOTHÉRAPEUTE

- L'objectif de l'ergothérapie est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace. Elle prévient, réduit ou supprime les situations de handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement. L'ergothérapeute est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation de la personne et les exigences de la vie quotidienne en société.
- L'ergothérapeute propose des adaptations et compensations du handicap par le biais d'aides techniques (installation en classe, mobilier adapté, aide aux transferts, aide à l'habillage...).
- Il peut rééduquer les troubles de l'écriture (tenue du crayon, efficacité, tracé des lettres, crispation...). Il intervient pour l'apprentissage de la frappe clavier, l'organisation sur l'ordinateur et l'utilisation des différents logiciels (commande vocale, souris scanner, lecture à voix haute, logiciels de géométrie...).
- Il rééduque les troubles praxiques, de motricité fine et de coordination bi-manuelle.

# L'ORTHOPHONISTE

- Prévient, évalue et traite les difficultés ou troubles :
  - Du langage oral et écrit et de la communication (apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales),
  - Des fonctions oro-myo-faciales (troubles de l'oralité et de la déglutition),
  - Des autres activités cognitives dont celles liés à la phonation, à la parole, au langage oral et écrit, à la cognition mathématique.

# L'ORTHOPTISTE

- Spécialiste de la rééducation et réadaptation oculaire
- La rééducation vise à faire travailler les muscles de l'œil pour corriger une fatigue oculaire, réduire un strabisme ou améliorer un trouble de la vue (basse vision).
- Travaille l'orientation du regard, la vision focale et la vision périphérique, le balayage visuel, les saccades oculaires...

# LES MÉDECINS

- Le médecin neuropédiatre
  - Spécialiste des troubles des apprentissages
  - Seul autorisé à prescrire le traitement par Ritaline (TDAH)
- Le neurologue
  - Spécialiste du système nerveux central et périphérique
  - A consulter en cas d'épilepsie chez l'enfant ou de tumeurs cérébrales, AVC...
- Le pédopsychiatre
  - Spécialiste des troubles mentaux chez l'enfant
  - Pour les troubles anxieux, la dépression, les troubles du spectre autistique, le TDAH, les troubles du comportement alimentaire, les addictions...



# LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AVEC TROUBLES DES APPRENTISSAGES

MORGANE CARELLIER ANNE-LAURE DEBUREAUX, AMANDINE HIPPOLYTE, MARINE WALTON,  
PSYCHOLOGUES

